

## Nouvel état de situation des feux de forêt dans la MRC d'Antoine-Labelle

---

Mont-Laurier, 9 juin 2023 – **La MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) continue d'observer l'état des feux de forêt sur son territoire et sur les territoires avoisinants afin d'en suivre leurs évolutions.**

Trois feux de forêt avaient été répertoriés sur le territoire dans les derniers jours. Les feux situés au lac Wagwabika (superficie de 0,6 hectare) et dans le secteur de la réserve Rouge-Matawin (superficie de 19,3 hectares) sont désormais maîtrisés. Le troisième feu situé dans le secteur de la pourvoirie du Domaine Lounan (221,8 hectares) est, quant à lui, maintenant contenu.

Bien que la situation dans la MRCAL soit maintenant stable, celle-ci continue de surveiller les feux de forêt situés dans les MRC limitrophes. Deux feux de superficies importantes (totalisant 11 412 hectares) situés sur le territoire de La Tuque sont toujours hors de contrôle. Toutefois, bien que la superficie touchée ait augmenté, la distance avec le territoire de la MRCAL demeure la même et ces deux feux ne semblent pas se rapprocher pour le moment. En ce qui concerne les deux feux à proximité de la MRCAL situés dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau, l'un d'eux est désormais contenu, alors que l'autre est toujours hors de contrôle, mais ne semble pas se rapprocher en raison des nombreux lacs qui l'entourent. Ainsi, aucune intervention du côté de la MRCAL n'est à prévoir pour le moment. L'ensemble de ces données, mises à jour en date du 9 juin dernier, ont été diffusées par la SOPFEU.

Après avoir répertorié les infrastructures situées dans les zones touchées par les feux de forêt du territoire, notamment les baux de villégiature et les camps de trappe, la MRCAL souhaite informer la population que peu, voire même aucun de ces bâtiments ne semblent avoir été atteints par les flammes. Elle peut également estimer que les dommages matériels sont très limités.

### **Territoire d'interdiction**

Alors que le territoire d'interdiction a fait l'objet d'une modification pour certains secteurs du Québec, il demeure le même dans le cas de la MRCAL. Ainsi, la majorité des secteurs forestiers de la MRCAL demeurent interdits d'accès, à des fins de sécurité et d'intérêt public. Rappelons que le MRNF et la SQ ont également annoncé, le 6 juin dernier, que des points de contrôle d'accès à ces secteurs seront intensifiés et que les barrages seront plus nombreux. D'ailleurs, la SQ pourrait émettre des contraventions à quiconque ne respecterait pas les mesures en vigueur.

Ainsi, la MRCAL demande à l'ensemble de la population de respecter ces directives, d'éviter tous déplacements dans ces secteurs et d'évacuer la zone d'interdiction. La collaboration de tous permettra d'assurer la prévention, la sécurité et la réalisation des interventions des services d'urgence.

Pour plus de détails concernant les emplacements de ces feux et les limites d'interdiction d'accès au territoire forestier, consultez la carte interactive SUMI au [www.mrcal.ca/nos-services/services-en-ligne](http://www.mrcal.ca/nos-services/services-en-ligne).

### **Actions prises par la MRCAL**

Depuis dimanche dernier, les équipes de la MRCAL se sont affairées à identifier les détenteurs de droits, baux de villégiature et camps de trappe, situés en territoire à risque, à contacter ces propriétaires afin de confirmer qu'ils connaissent les directives, en plus de s'assurer de leur évacuation. La MRCAL poursuit sa surveillance de l'état des feux, tandis que l'identification des baux et propriétaires à proximité est terminée. Cette étape permet de pouvoir réagir rapidement et de se concerter avec les services d'urgences, en cas de besoin. La MRCAL s'engage également à se tenir informée de l'évolution de la situation et à relayer les informations, afin d'appliquer rapidement les recommandations du gouvernement du Québec en matière d'accès au territoire et de sécurité publique. L'organisation a déployé son Plan de mesures d'urgence et est prête à intervenir au besoin.

### **Signalements**

Si vous êtes actuellement isolé sur le territoire forestier d'interdiction ou si vous connaissez une personne susceptible de se trouver dans ce secteur, vous devez communiquer avec le service d'aménagement de la MRCAL au 819 623-3485, poste 206 ou 603, afin d'identifier toute personne qui pourrait requérir une évacuation.

Nous rappelons qu'il est interdit de se rendre en forêt dans la majorité du territoire de la MRCAL. Pour suivre l'évolution de la situation entourant les feux de forêt dans la MRCAL, mais également à l'ensemble du Québec, consultez les sites Web de la SOPFEU ([www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)) et du gouvernement du Québec ([www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Des états de situation seront également relayés sur notre site web au [www.mrcal.ca/actualites](http://www.mrcal.ca/actualites) et sur notre page Facebook MRC d'Antoine-Labelle. De plus, toutes questions d'ordre général peuvent être adressées à Services Québec au 1 877 644-4545, de 8 h à 20 h, 7 jours sur 7.

La sécurité de l'ensemble de la population est une priorité pour la MRCAL. Merci de votre collaboration et de votre prudence.

– 30 –

Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
[b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca)  
819 623-3485, poste 123